



Semaine du 11 mai 2020 | S20 – n°4

## Sommaire

I.	Veille sectorielle .....	3
A)	Aérien international .....	3
	FOCUS : Quelles aides d'État pour sauver les compagnies aériennes ?.....	5
B)	Hôtellerie internationale.....	7
C)	Autres secteurs du tourisme.....	8
	FOCUS : Crise de la COVID-19 et indemnisation des préjudices économiques subis par les professionnels du tourisme polynésiens.....	9
II.	Marchés émetteurs et impacts économiques.....	12
	FOCUS : Malgré la crise, il est urgent de penser au redémarrage du tourisme en Polynésie française .....	13
A)	Marchés émetteurs Amériques.....	15
B)	Marchés émetteurs Europe .....	16
C)	Marchés émetteurs Asie.....	17
D)	Marchés émetteurs Océanie-Pacifique.....	18
III.	Marchés concurrentiels.....	18
A)	Marchés concurrentiels Océan Indien & Caraïbes.....	18
B)	Marchés concurrentiels destinations Pacifique .....	18
C)	Marchés concurrentiels en Afrique et en Asie.....	20
IV.	Portraits d'étudiants rédacteurs .....	22
	PORTRAIT - Nos brillants étudiants de l'UPF : Leilani O'CONNOR .....	22
	PORTRAIT - Nos brillants étudiants de l'UPF : Georges YIM.....	23

*'la ora na,*

*Bienvenue dans ce 4<sup>ème</sup> numéro de veille documentaire organisée par le CETOP et intitulée « Tourisme & Résilience ». Nous avons essayé d'être plus concis cette semaine mais nous avons échoué tant l'actualité reste dense et chaotique. Mais promis, nous gardons cet objectif en ligne de mire.*

*Deux éléments importants à vous signaler pour ce numéro.*

*Le premier élément est que la série des « focus » prend de l'ampleur grâce à la participation de collègues de l'UPF qui se sont engagés à nos côtés. Le premier, Florent Venayre, Professeur des universités en sciences économiques, qui grâce à son expertise en économie et en droit de la concurrence, nous donne son avis sur les aides des États en faveur des compagnies aériennes. Le second, Grégoire Calley, Maître de conférences de droit public, qui a analysé la délicate question sur l'engagement de la responsabilité administrative suite aux préjudices économiques subis par les professionnels du tourisme. Un troisième « focus », que j'ai rédigé, permet aussi d'aborder la question de la relance de la destination.*

*Le deuxième élément important concerne nos étudiants. Plusieurs d'entre eux ont dû se désister du projet parce qu'ils avaient des difficultés avec la cadence de travail et que surtout ils doivent se concentrer en priorité à la fin de leur année universitaire (rédaction de mémoire, reprises de stages, etc.). Sans eux, nous n'aurions pas réussi à démarrer si rapidement ce projet. Alors, au nom de l'équipe de veille, je leur souhaite le meilleur et surtout je les remercie très sincèrement pour leur aide et leur participation. Certains, au contraire, souhaitent redoubler d'efforts parce qu'ils prennent plaisir sur ce projet. Ils sont formidables ! Alors, il nous semblait important d'aussi de parler d'eux. Ils sont la base de cette veille documentaire et l'avenir du fenua. Vous trouverez donc dans ce numéro et dans les prochains des « focus » spécialement dédiés à la présentation de nos étudiants. Ils sont les meilleurs !*

*Un grand mauruuru pour vos encouragements et vos conseils. Nous restons à votre écoute. Bonne lecture et à la semaine prochaine !*

*Sylvain Petit*

## I. Veille sectorielle

### A) Aérien international

#### **Remboursement des billets annulés<sup>1</sup> :**

La Commission européenne a réaffirmé l'obligation pour les compagnies aériennes opérant en Europe de rembourser les billets d'avions pour les vols annulés, à tous les passagers qui en font la demande. Les avoirs doivent rester facultatifs et si possible, assortis de garanties, ce qui représente au niveau européen, 9,2 milliards d'euros à rembourser et au niveau mondial, 35 milliards de dollars. Une règle est fixée aux compagnies : "le remboursement du coût total du billet est dû dans les 7 jours suivant la demande du passager dans le cas du transport aérien." Elles peuvent proposer un avoir à la place d'un remboursement, à la condition que le passager l'accepte expressément.

#### **Qatar Airways offre des billets d'avion aux soignants<sup>2</sup> :**

À l'occasion de la journée internationale des infirmières, Qatar Airways va offrir 100 000 billets aux professionnels de santé du monde entier. Chaque pays recevra une allocation quotidienne de billets, en fonction de la taille de sa population, du 12 au 18 mai 2020. Les billets devront être réservés avant le 26 novembre, pour des voyages jusqu'au 10 décembre 2020.

#### **Boeing, 0 commandes, 209 annulations et 6 livraisons<sup>3</sup> :**

Le constructeur américain n'a reçu aucune commande pendant le mois d'avril et a suspendu sa production en raison de la pandémie. En tenant compte des annulations, Boeing a perdu 516 commandes en quatre mois.

#### **Une aide possible pour Air Tahiti Nui (ATN)<sup>4</sup> :**

La ministre des outre-mer Annick Girardin a annoncé à l'assemblée nationale que "au-delà d'Air France, nous accompagnerons les autres compagnies aériennes". Aussi, elle a rappelé qu'Air Calin et Air Tahiti Nui pourront bénéficier du prêt garanti par l'État.

**Air Tahiti Nui a annoncé repousser sa reprise des vols commerciaux<sup>5</sup>** au 1er juillet. Air France et French Bee, quant à elles, ont annoncé suspendre tous leurs vols jusqu'au 30 juin<sup>6</sup>.

#### **Nouvelles mesures dans les aéroports<sup>7</sup> :**

Les caméras thermiques, masques et distances de sécurité ont fait leur apparition dans les aéroports. À l'aéroport de Roissy-CDG, où transitent encore 6 000 à 8 000 passagers par jour, les premières mesures : distanciation, masques obligatoires pour les personnels et distributeurs de gel hydroalcoolique font déjà partie du décor. Les installations non-essentiels (aires de jeux et zones fumeurs) ont été interdites.

<sup>1</sup><https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/coronavirus-les-compagnies-aeriennes-vont-devoir-rembourser-les-billets-des-vols-annules-1202902?xtor=CS1-25&fbclid=IwAR1i0ME8Rtj5kbf4DpAFvSkuCpGPjo7BBaBMTLGw43jEpwqOX41aYZJh2Pq>

<sup>2</sup>[https://www.lechotouristique.com/article/qatar-airways-offre-100-000-billets-aux-soignants-a-partir-daujourd'hui?fbclid=IwAR3U8anT\\_w43ZNExykdCpxZCDkPM0R8H4qKZ97NZx38\\_8Du7Q8pUJrPyic4](https://www.lechotouristique.com/article/qatar-airways-offre-100-000-billets-aux-soignants-a-partir-daujourd'hui?fbclid=IwAR3U8anT_w43ZNExykdCpxZCDkPM0R8H4qKZ97NZx38_8Du7Q8pUJrPyic4)

<sup>3</sup>[https://www.air-journal.fr/2020-05-13-boeing-en-avril-0-commandes-209-annulations-et-6-livraisons-5220147.html?utm\\_source=divr.it&utm\\_medium=facebook](https://www.air-journal.fr/2020-05-13-boeing-en-avril-0-commandes-209-annulations-et-6-livraisons-5220147.html?utm_source=divr.it&utm_medium=facebook)

<sup>4</sup><https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/COVID-19-air-tahiti-nui-va-beneficier-du-pret-garanti-par-letat/?fbclid=IwAR2YY6tAehy9zlj-feVP9dG6ii8MyVRq5BsDSR-F2CD1P3IC4aH1t5Qf23A>

<sup>5</sup><https://www.airtahitinui.com/fr-fr/impact-de-force-majeure-sur-le-programme-et-comment-modifier-sa-reservation>

<sup>6</sup>[https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/air-tahiti-nui-maintient-suspension-ses-vols-juillet-831898.html?fbclid=IwAR2a6B2x4e4LO1Q0NImunehuz7zdSZOX2Kj97j9Gik\\_o-Svz2REjrOPlc](https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/air-tahiti-nui-maintient-suspension-ses-vols-juillet-831898.html?fbclid=IwAR2a6B2x4e4LO1Q0NImunehuz7zdSZOX2Kj97j9Gik_o-Svz2REjrOPlc)

<sup>7</sup><https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/deconfinement-ce-qui-attend-les-passagers-dans-les-aeroports-1199708>

**Récapitulatif de la réduction de flotte des compagnies aériennes :**

<b>Compagnie</b>	<b>Informations sur la réduction de flotte</b>
<b>Lufthansa</b>	Mise hors service temporaire de sa flotte d'A340-600, de 6 Airbus A380 et de 5 Boeing 747-400. Retrait définitif de 3 Airbus A340-300. Après la crise, réduction de la flotte d'environ 100 appareils.
<b>KLM</b>	Retrait définitif de toute sa flotte de Boeing 747-400 (prévu initialement en 2021). Trois B747-400 continuent de voler vers Shanghai en tant que vols cargo.
<b>Air France</b>	Sortie anticipée de sa flotte d'A380. Le 1er a quitté la flotte en janvier, 4 autres A380 ont suivi pour être démantelés en France et en Espagne.
<b>Virgin Atlantic</b>	Retrait de tous ses B747-400 et de 4 A330-200. Le 24 mars, la compagnie a retiré son dernier A340-200.
<b>British Airways</b>	Compte mettre hors service 2 Boeing 747 supplémentaires en 2020 en plus de ce qui est prévu. Elle étudie la possibilité d'un retrait anticipé de ses avions.
<b>American Airlines</b>	Retrait définitif des flottes d'Embraer E190, Boeing 757 et Boeing 767 (initialement prévu fin 2020). La compagnie a également accéléré le retrait de ses Airbus A330-300. De plus, American retire 19 avions Bombardier CRJ200, exploités par PSA Airlines.
<b>Delta Airlines</b>	Compte retirer les appareils MD-88 et MD-90 plus tôt que prévu, les deux types d'appareils quittant la flotte à partir de juin 2020.
<b>Air Canada</b>	Retrait définitif de 79 appareils de sa flotte : Boeing 767, Airbus 319, Embraer 190. Les Embraer 190 quittent la flotte immédiatement.
<b>Air Transat</b>	Retrait de sa flotte d'Airbus A310. Le dernier vol était un vol de rapatriement et a atterri à Toronto le 30 mars.
<b>Austrian Airlines</b>	Retrait progressif d'une partie de sa flotte : 7 Airbus A319, 3 Boeing B767-300 jusqu'en 2022, puis du reste de la flotte des Dash 8. Au total, sa flotte sera réduite à 70.
<b>Singapore Airlines</b>	Retrait de son B777-200/ER.

[Voir tableau \(mise à jour hebdomadaire\) de veille du secteur aérien](#)



## FOCUS : Quelles aides d'État pour sauver les compagnies aériennes ?

Florent Venayre, Professeur des universités de sciences économiques à l'Université de la Polynésie française. \*

La crise de la COVID-19, tant par les mesures de confinement que par les restrictions des contacts internationaux qu'elle a entraînées, a cloué nombre d'avions au sol pour une période durable. Le trafic aérien a été lourdement affecté et ne devrait pas en effet, selon les prévisions de l'IATA (l'association internationale du transport aérien) retrouver son niveau de 2019 avant 2023<sup>8</sup>, plongeant les compagnies aériennes dans des difficultés d'une extrême gravité.

Concernant Air France, la compagnie aurait subi une réduction de ses vols de 95 % et accuserait une perte quotidienne de 25 millions d'euros<sup>9</sup>. De quoi inquiéter le ministre français de l'Économie, M. Bruno Le Maire, qui annonçait le 24 avril 2020 au journal télévisé de TF1 un « soutien historique à Air France », par le déblocage de 7 milliards d'euros « pour sauver notre compagnie nationale »<sup>10</sup>. Ce soutien comporte un prêt direct par l'État de 3 milliards, complété par des prêts bancaires à hauteur de 4 milliards, garantis à 90 % par l'État.

Cette utilisation de fonds publics d'un État, au support d'entreprises ou de secteurs, est cependant susceptible de fausser la concurrence et, ainsi, de porter potentiellement atteinte au bon fonctionnement du commerce entre États membres de l'Union européenne<sup>11</sup>. C'est pourquoi le §1 de l'article 107 du TFUE dispose que : « Sauf dérogations prévues par les traités, sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles affectent les échanges entre États membres, les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions ». L'Union européenne fixe donc un principe général d'incompatibilité, même si elle n'érige pas le principe au niveau de l'interdiction stricte. De fait, les exceptions à la règle sont ici plus nombreuses que pour les pratiques anticoncurrentielles, ce qui peut se comprendre au regard du constat selon lequel « les principes de l'économie de marché et du libre jeu de la concurrence n'excluent pas totalement la responsabilité des États dans la bonne marche de l'économie »<sup>12</sup>.

Il faut donc a priori soumettre au contrôle de la Commission européenne les aides d'État envisagées, de façon à s'assurer de leur bien-fondé et de leur proportionnalité. Dans les périodes de crise grave, ce contrôle peut être aménagé de façon à tenir compte des difficultés accrues des entreprises. Cela avait été le cas au cours de la crise de 2008. C'est à nouveau le cas en ce moment, la communication n° 2020/C 91 I/01 de la Commission, publiée au JOUE du 20 mars 2020, prévoyant un cadre temporaire spécifique à la crise de la COVID-19. La communication liste ainsi les cinq différents types d'aides susceptibles d'être utilisés dans la période actuelle.

Sur la base de ce cadre, la Commission européenne a étudié le plan de soutien à Air France de l'État, pour conclure, le 4 mai dernier, qu'il était conforme aux dispositions prises au plan

<sup>8</sup> <http://www.iata.org/en/iata-repository/publications/economic-reports/COVID-19-outlook-for-air-travel-in-the-next-5-years/>

<sup>9</sup> <http://theconversation.com/quels-defis-pour-air-france-apres-la-crise-du-COVID-19-137893>

<sup>10</sup> <http://www.lci.fr/politique/video-bruno-le-maire-nous-allons-apporter-un-soutien-historique-a-air-france-2151975.html>

<sup>11</sup> La question des subventions étatiques et de leur éventuelle compensation en cas d'effets défavorables est également une préoccupation de l'Organisation mondiale du commerce : [http://www.wto.org/french/tratop\\_f/scm\\_f/scm\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/scm_f/scm_f.htm)

<sup>12</sup> Decocq A. et Decocq G., 2014, *Droit de la concurrence. Droit interne et droit de l'Union européenne*, LGDJ, Lextenso éditions, 6<sup>ème</sup> édition, p. 410. Au-delà de cette règle générale édictée par le §1, les §2 et 3 du même article 107 du TFUE s'intéressent en complément aux cas de compatibilité ou aux cas dérogatoires.

européen. Si la version publique de la décision n'est pas encore disponible à l'écriture de ces lignes, le communiqué<sup>13</sup> précise tout de même que : « *Air France a besoin de cette garantie publique et du prêt d'actionnaire pour pouvoir se procurer des liquidités essentielles et ainsi affronter cette période difficile, avant une reprise attendue des ventes lorsque les restrictions seront progressivement levées. La France a aussi apporté la preuve que toutes les autres possibilités d'obtenir des liquidités sur les marchés avaient déjà été explorées et épuisées* ». Le même communiqué indique également que la Commission a « *estimé qu'en l'absence du soutien public, Air France serait sans doute exposée au risque de faillite à la suite de l'érosion de ses activités. Il en résulterait probablement un préjudice grave pour l'économie française* ».

Il n'en reste pas moins que l'annonce du ministre de l'Économie avait « *fait grincer des dents* »<sup>14</sup> chez certaines autres compagnies aériennes, comme Corsair ou French Bee. Si l'on peut être réceptif au fait que les aides apportées puissent générer un certain déséquilibre entre le traitement des diverses compagnies aériennes, se pose également la question de la possibilité effective, pour l'État français, d'apporter son soutien uniforme à l'ensemble des compagnies. Surtout, les éléments avancés dans le communiqué de la Commission, et particulièrement la prise en compte de la potentialité d'un préjudice grave pour l'économie française, pourrait laisser croire qu'il sera peut-être plus difficile pour d'autres compagnies de dimension plus modeste qu'Air France de se faire entendre. Ryanair, qui vient de déposer une plainte contre la décision de la Commission européenne, nourrira sans doute la jurisprudence sur la question<sup>15</sup>.

Concernant les compagnies locales des collectivités françaises du Pacifique, la donne est cependant différente. Elle l'est tout d'abord au regard de l'applicabilité du droit de l'Union, car la Nouvelle-Calédonie comme la Polynésie française sont des PTOM (pays et territoires d'outre-mer) et non des RUP (régions ultrapériphériques) et ne font donc pas partie du territoire européen. La différence provient aussi du fait que les compagnies locales, Air Tahiti Nui et Aircalin, représentent des proportions très importantes du trafic aérien international pour les deux collectivités (80 % pour Aircalin et 60 % pour ATN, selon M. Paul Christophe, député à l'origine de la question posée à la ministre des outre-mer). En cela, leurs disparitions potentielles pourraient sans nul doute générer un choc majeur, tant économique que social, pour les économies calédonienne et polynésienne.

Au-delà des questions juridiques ou économiques, la question politique demeure et il apparaîtrait compliqué, pour l'État, de ne pas agir pour la sauvegarde des compagnies de ces deux territoires de la République à forte autonomie. C'est d'ailleurs ce à quoi s'est engagée la ministre des outre-mer, Mme Annick Girardin, le 12 mai devant l'Assemblée nationale. Cela pourrait cependant ne pas permettre d'éviter des plans sociaux comme on en voit se multiplier, comme par exemple à Air New Zealand<sup>16</sup> ou Brussels Airlines<sup>17</sup>.

*\* Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne correspondent pas nécessairement à celles de l'UPF ou du CETOP.*

<sup>13</sup> [http://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP\\_20\\_796](http://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_20_796)

<sup>14</sup> [http://www.challenges.fr/entreprise/le-sauvetage-d-air-france-attention-a-la-concurrence-deloyale\\_707278](http://www.challenges.fr/entreprise/le-sauvetage-d-air-france-attention-a-la-concurrence-deloyale_707278)

<sup>15</sup> <http://www.air-journal.fr/2020-05-12-aides-detat-ryanair-poursuit-aussi-la-france-5220128.html>

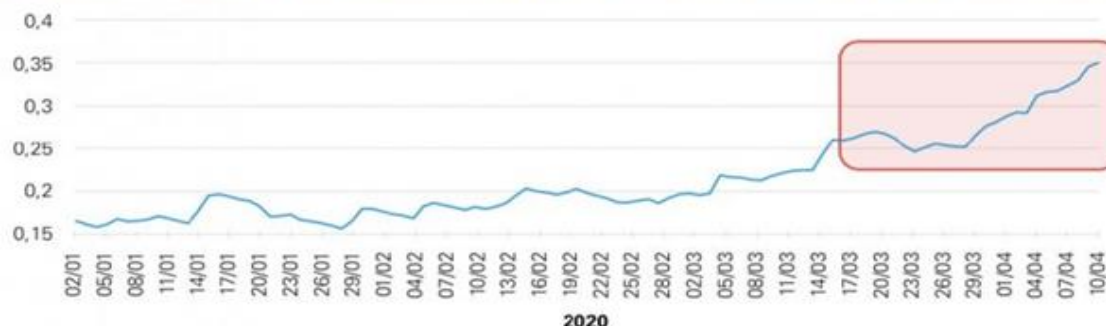
<sup>16</sup> <http://www.air-journal.fr/2020-05-08-air-new-zealand-se-separe-de-300-pilotes-5220054.html>

<sup>17</sup> [http://lentreprise.lexpress.fr/au-dela-d-air-france-le-gouvernement-accompagnera-les-autres-compagnies-aeriennes\\_2125895.html](http://lentreprise.lexpress.fr/au-dela-d-air-france-le-gouvernement-accompagnera-les-autres-compagnies-aeriennes_2125895.html)

## B) Hôtellerie internationale

**France - Étude KPMG : avec +87 % de factures impayées, le secteur de l'hébergement et de la restauration particulièrement concerné par les retards de paiement<sup>18</sup>**

**2 Ratio : nombre de factures échues de plus de 10 jours sur nombre de factures ouvertes**



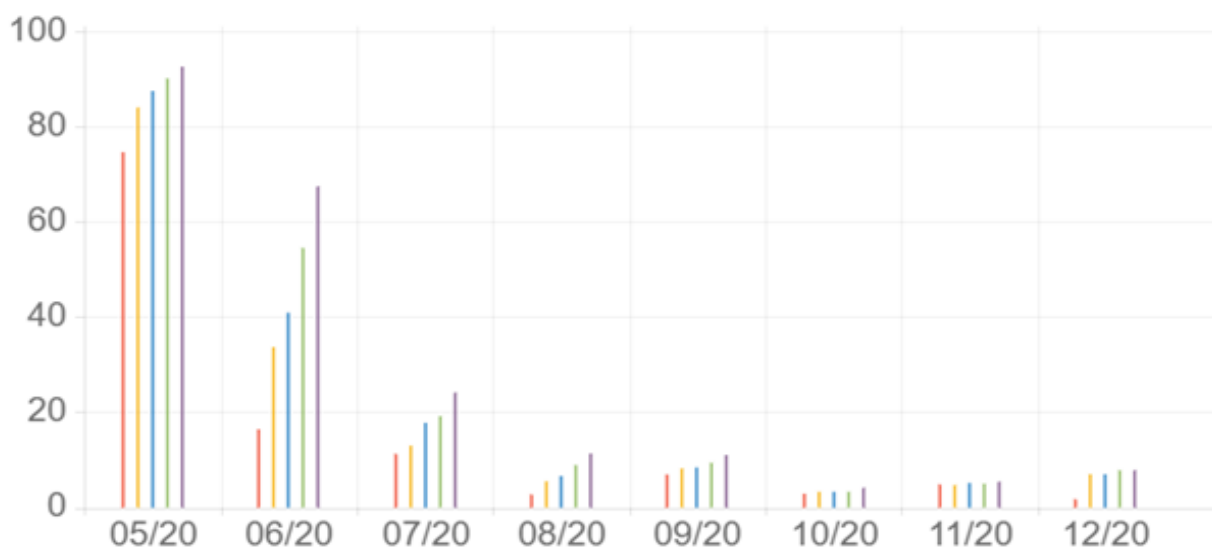
**Europe - Le défi post-Covid : restaurer la confiance<sup>19</sup>**

Alors qu'une grande partie du secteur hôtelier européen est toujours fermée, l'industrie est confrontée à un énorme défi pour restaurer la confiance des consommateurs une fois que les restrictions de circulation commenceront à être levées.

"Lorsque la demande d'hôtels commencera à revenir, que ce soit plus tard cette année ou l'année prochaine, les opérateurs reviendront sur un marché très différent du précédent, avec un nouvel ensemble de préoccupations et d'exigences des consommateurs", a commenté le président du HVS London, Russell Kett.

**États-Unis - Enquête sur les annulations de réservations de groupes aux États-Unis : juin et juillet encore fortement impactés<sup>20</sup>**

**Cancellation Rate (%) of Group Room/F&B Revenue**



<sup>18</sup> Source : Sidetrade pour KPMG France

<sup>19</sup> Newsletter HVS Europe

<sup>20</sup> <https://www.kalibrilabs.com/industry-health/#organic-search> Publié par par Cornell Center for Hospitality Research

**Note** : Les couleurs correspondent aux dates des observations, de gauche à droite :  
10/04, 17/04, 24/04, 01/05, 08/05

### France - Dispositifs annoncés par le Premier ministre pour les entreprises du tourisme et les hôtels et restaurants<sup>21</sup>

- Le fonds de solidarité restera ouvert jusqu'à fin 2020
- Les prêts seront renforcés, avec la création d'un prêt 'saison' qui prendra en compte les 3 meilleurs mois de 2019
- L'enveloppe du prêt tourisme lancé par BPI France est portée à un million d'euros
- Les échéances de prêts bancaires pourront être reportées sur 12 mois
- Les CHR sont exonérés de cotisations sociales de mars à juin
- Le dispositif sur le chômage partiel est prolongé jusqu'en septembre
- Un plan d'investissement porté par la Caisse des dépôts et BPI France sera mis en œuvre, l'enveloppe sera de 1,3 milliard d'euros et pourrait concerner 2 000 entreprises
- L'allègement de la taxe de séjour et des dégrèvements de la cotisation foncière des entreprises seront prévus dans la loi de finance
- La totalité des finances publiques engagées pour le secteur vont s'élever, en tout, à 18 milliards d'euros
- Le plafond des titres-restaurants va doubler à partir de la réouverture des restaurants et ils pourront être utilisés le week-end
- La date de réouverture des établissements Cafés Hôtel Restaurants sera connue la semaine du 25 mai
- Les établissements situés dans les départements verts pourront ouvrir le 2 juin
- Les Français pourront partir en vacances en France, y compris dans les DOM-TOM, en juillet et en août

## C) Autres secteurs du tourisme

**Déjà 6 200 hôtels et 30 000 restaurants ont obtenu un prêt garanti par l'État.<sup>22</sup>**

**Le voyageur TUI va licencier 8 000 employés<sup>23</sup> :**

Le premier voyageur mondial TUI compte supprimer 8 000 postes dans le monde, soit plus de 10% de ses effectifs. Entre janvier et mars, le groupe a fait état d'une perte nette de -763,6 millions d'euros. Son chiffre d'affaires recule de -10% par rapport à la même période en 2019. Par ailleurs, le groupe a obtenu un prêt d'urgence garanti par l'État allemand à hauteur de 1,8 milliard d'euros. Enfin, TIU a indiqué **ne plus être en mesure de soutenir les filiales non rentables<sup>24</sup>**. Sans un changement de cap, elles pourraient être cédées ou voir leurs activités arrêtées par TUI Group.

**Du côté des croisières<sup>25</sup> :**

Franck Del Rio, le PDG de Norwegian Cruise Line Holdings a proposé un scénario catastrophe lors de la publication des résultats du premier trimestre (donc seulement deux semaines après

<sup>21</sup> <https://www.lhotellerie-restauration.fr/journal/salon-concours-syndicat-association/2020-05/plan-de-relance-du-tourisme-que-retenir-de-la-conference-de-presse-d-edouard-philippe.htm>

<sup>22</sup> <https://hr-infos.fr/6-200-hotels-et-30-000-restaurants-ont-deja-obtenu-un-pret-garanti-par-letat/>

<sup>23</sup> <https://www.lechotouristique.com/article/coronavirus-le-voyagiste-tui-va-supprimer-8-000-postes-dans-le-monde>

<sup>24</sup> [https://www.tourmag.com/TUI-Group-sur-le-point-de-se-separer-des-filiales-deficitaires\\_a103608.html](https://www.tourmag.com/TUI-Group-sur-le-point-de-se-separer-des-filiales-deficitaires_a103608.html)

<sup>25</sup> <https://skift.com/2020/05/14/norwegian-cruise-line-preps-for-a-worst-case-18-months-with-no-revenue/>



l'arrêt de la croisière) : les recettes totales ont chuté de 11% et la compagnie de croisière a enregistré une perte nette de 1,88 milliard de dollars due à une combinaison de facteurs comprenant des voyages annulés, une perte de carburant et une dépréciation hors caisse de 1,6 milliard de dollars.

### Tahiti Nui Travel, en cessation des paiements<sup>26</sup> :

La direction du groupe Tahiti Nui Travel a déclaré son état de cessation des paiements auprès du Tribunal Mixte de Commerce de Papeete, compte tenu de la situation actuelle. Cependant, aucune décision n'a été prise par la juridiction compétente quant à l'avenir du groupe et donc aucun redressement judiciaire n'a pour l'instant été décidé par la juridiction commerciale.



## FOCUS : Crise de la COVID-19 et indemnisation des préjudices économiques subis par les professionnels du tourisme polynésiens.

### Y-a-t-il place pour l'engagement de la responsabilité administrative ?

Grégoire Calley, Maître de conférences en droit public à l'Université de la Polynésie française. \*

Les décisions sanitaires prises au titre de la lutte contre la Covid-19 ont plongé l'économie touristique dans une situation désastreuse dont il est difficile aujourd'hui encore d'évaluer l'intensité et la durée. Les préjudices supportés par les professionnels du tourisme sont innombrables. Et il est fort peu probable que les diverses mesures de soutien transitoire adoptées par les collectivités publiques dans ce domaine permettent à terme de compenser totalement les pertes d'exploitation ainsi accumulées. Ces pertes sont la conséquence d'une mise à l'arrêt publique de l'économie touristique au moyen d'une pluralité d'interventions normatives toutes fondées sur la nécessité de protéger la santé publique (confinement généralisé de la population pendant plusieurs semaines, quatorzaine imposée aux arrivants sur le sol polynésien, réglementation drastique du trafic aérien, interdiction de rassemblement, fermeture au public des commerces...). En Polynésie française, une part importante des restrictions sanitaires à la libre circulation dont pâtissent aujourd'hui les professionnels du tourisme résulte de l'exercice par le Haut-commissaire des missions de police administrative qui lui sont dévolues dans le cadre notamment de la législation relative à l'urgence sanitaire<sup>27</sup>. L'intervention normative du Pays ne saurait cependant être négligée comme en témoigne l'arrêté du 14 mai 2020 portant mesures nécessaires à l'entrée en Polynésie française pour faire face à l'épidémie de Covid-19<sup>28</sup>. On ne peut pas non plus écarter l'intervention éventuelle des communes polynésiennes dans le cadre des pouvoirs de police administrative municipale que le CGCT<sup>29</sup> confie aux maires.

<sup>26</sup> [https://actu.fr/economie/le-groupe-tahiti-nui-travel-reagit-notre-article\\_33617618.html?fbclid=IwAR35VW7VeHuKIZiFQriqT8RucI8ixGNAqT2G2jhVP8-q-ugdWGRlvimoxo](https://actu.fr/economie/le-groupe-tahiti-nui-travel-reagit-notre-article_33617618.html?fbclid=IwAR35VW7VeHuKIZiFQriqT8RucI8ixGNAqT2G2jhVP8-q-ugdWGRlvimoxo)

<sup>27</sup> V. la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, JO 24 mars 2020.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041746313&categorieLien=id>

V. la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, JO 16 mai 2020.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041865244&categorieLien=id>

<sup>28</sup> V. l'arrêté n° 525 CM du 13 mai 2020 portant mesures nécessaires à l'entrée en Polynésie française pour faire face à l'épidémie de covid-19, JOPF 14 mai 2020.

<http://lexpol.cloud.pf/document.php?document=395416&deb=3739&fin=3749&titre=QXJyw6p0w6kqbsKwIDUyNSBDTSBkdSAXMy8wNS8yMDIw>

<sup>29</sup> CGCT : Code général des collectivités territoriales. V. l'article L.2212-1 : " le maire est chargé, sous le contrôle administratif du haut-commissaire de la République en Polynésie française, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'État qui y sont relatifs".

### **Responsabilité administrative**

L'Administration pourrait-elle être tenue financièrement responsable des pertes d'exploitation ainsi subies consécutivement aux mesures de police administrative en tout genre qu'elle a été amenée à prendre pour protéger le territoire polynésien du risque épidémique ? Autrement dit, dans quelle mesure les professionnels locaux du tourisme (tours opérateurs, compagnies aériennes, hôtels, restaurants et autres prestataires...) pourraient-ils imputer aux collectivités publiques tout ou partie du préjudice économique occasionné par l'obligation dans laquelle ces derniers se sont trouvés de réduire ou cesser complètement leurs activités ? C'est à cette question que ce billet souhaiterait apporter quelques éléments de réponse.

La question de l'engagement de la responsabilité administrative à raison de la crise que traverse aujourd'hui l'économie touristique locale pourrait à bien des égards sembler prématurée. Il faut dire que l'heure est encore à la sidération et que la réalité des dommages subis ne pourra être véritablement estimée qu'à plus long terme. Il n'empêche que cette question finira sans doute tôt ou tard à être posée devant un prétoire. Au passage, les professionnels du tourisme ne sont sans doute pas les seuls qui pourraient trouver dans le contentieux indemnitaire quelques espoirs de soulagement. On pense bien sûr aux autres acteurs industriels et commerciaux dont certains ont pu également payer un lourd tribut à l'organisation administrative de la paralysie économique. On pense aussi aux touristes eux-mêmes qui ont parfois été amenés à supporter des frais considérables consécutivement à la prolongation de leur séjour polynésien imposée par la coupure du trafic aérien.

### **Responsabilité pour faute**

La responsabilité financière de l'Administration pourrait tout d'abord être engagée sur le terrain de la faute commise dans l'édiction des mesures de restrictions adoptées pour faire face à la pandémie. Dans la plupart des cas, cela supposera de démontrer une illégalité susceptible d'affecter tant la légalité externe que la légalité interne des décisions. Force est de reconnaître que le contexte très spécial créé par la crise de la Covid-19 n'est pas très favorable à la démonstration des illégalités. Tout d'abord, bon nombre d'illégalités formelles et procédurales pourront être couvertes par l'invocation des circonstances exceptionnelles ou de l'urgence dans lesquelles l'Administration a été amenée à intervenir. Ensuite, la virulence de la crise sanitaire complique singulièrement l'établissement de l'illégalité interne des actes administratifs qui ont été précisément pris pour la régler. Les premières décisions juridictionnelles rendues en référé au sein de la juridiction administrative attestent à cet égard que les atteintes éventuellement portées par l'Administration aux libertés et droits fondamentaux sont le plus souvent couvertes par la gravité du risque sanitaire qu'elles permettent de prévenir<sup>30</sup>. Mais tout est affaire de timing. Et on serait tenté de dire que les espoirs d'obtenir une indemnisation en établissant l'illégalité des restrictions administratives augmenteront à mesure que le risque épidémique s'affaiblira. Dans le contexte actuel de « verrouillage » des frontières et de faible transmission endogène du virus en Polynésie française, le maintien de restrictions éventuelles de la liberté de circulation interinsulaire (fermeture du trafic aérien vers certaines îles polynésiennes ou maintien d'une quatorzaine à l'arrivée) pose de ce point de vue bien des questions. Très pénalisant pour l'activité touristique archipélagique, un tel maintien s'il devait s'inscrire dans la durée pourrait donner quelques idées de recours...

### **Responsabilité sans faute**

La responsabilité financière de l'Administration pourrait également être engagée sur le terrain de la responsabilité sans faute à raison de son activité normative régulière. La réussite de ce type d'actions contentieuses suppose cependant que la victime du préjudice établisse l'existence d'un préjudice anormal et spécial.

<sup>30</sup> V. toutefois l'ordonnance n° 2000310 M. et Mme L rendue le 15 mai 2020 par le tribunal administratif de Polynésie française au sujet des l'organisation des quatorzaines sur le sol polynésien. <https://www.radio1.pf/la-quatorzaine-a-domicile-validee-par-le-tribunal-administratif/>

L'anormalité est avérée lorsque le préjudice est inhabituel. L'importance des pertes d'exploitation qui seront au final accumulées par les professionnels du tourisme suite à l'application des mesures administratives sanitaires évoquées pourrait à elle seule suffire à répondre à cette exigence. Mais en plus d'être anormal en raison de sa gravité, le préjudice économique touristique l'est aussi en raison de sa survenance complètement inopinée et de la radicalité de ses effets (dans bien des cas les chiffres d'affaires n'ont pas simplement baissé, ils ont chuté brutalement).

En réalité, c'est sur l'exigence de spécialité du préjudice que viendront vraisemblablement buter la plupart des revendications indemnitaires. Cette exigence s'oppose en effet traditionnellement à l'indemnisation d'un préjudice trop généralisé. Et il est vrai que les effets économiques délétères des restrictions administratives en tout genre appliquées pendant la période de confinement ne se sont pas seulement fait ressentir sur les professionnels du tourisme. Les choses pourraient cependant avoir évolué avec l'organisation du déconfinement et l'allègement des mesures restrictives pesant sur l'ouverture des commerces. Dans un tel contexte, la persistance d'une fermeture des liaisons aériennes commerciales vers la Polynésie française puis éventuellement d'une quatorzaine à l'arrivée sur le territoire impacte d'une manière très spéciale les professionnels du tourisme polynésien. Compte tenu de la proportion importante que représentent les touristes dans les flux aériens entrants en Polynésie française, de telles mesures placent en effet le secteur touristique dans une situation à part comparativement aux autres secteurs d'activités polynésiens. On pourrait même faire valoir que compte tenu de la faiblesse de la fréquentation touristique endogène au *fenua*, la prolongation durable de ce cadre juridique très contraignant expose les professionnels du tourisme polynésien à des difficultés qui n'ont pas grand-chose à voir avec celles rencontrées par leurs homologues métropolitains.

Il y a en tout cas là quelques motifs d'espoir pour les requérants qui souhaiteraient invoquer une « rupture d'égalité devant les charges publiques », pour utiliser l'expression contentieuse consacrée. De l'espoir seulement mais aucune assurance. Car le juge administratif pourrait aussi rejeter les recours en considérant que les mesures administratives sanitaires produisent leurs effets économiques néfastes sur tous les professionnels du tourisme polynésien... Et qu'en conséquence les pertes d'exploitation qu'ils accusent sont dépourvues de la spécialité indispensable à l'engagement de la responsabilité indemnitaire de l'Administration...

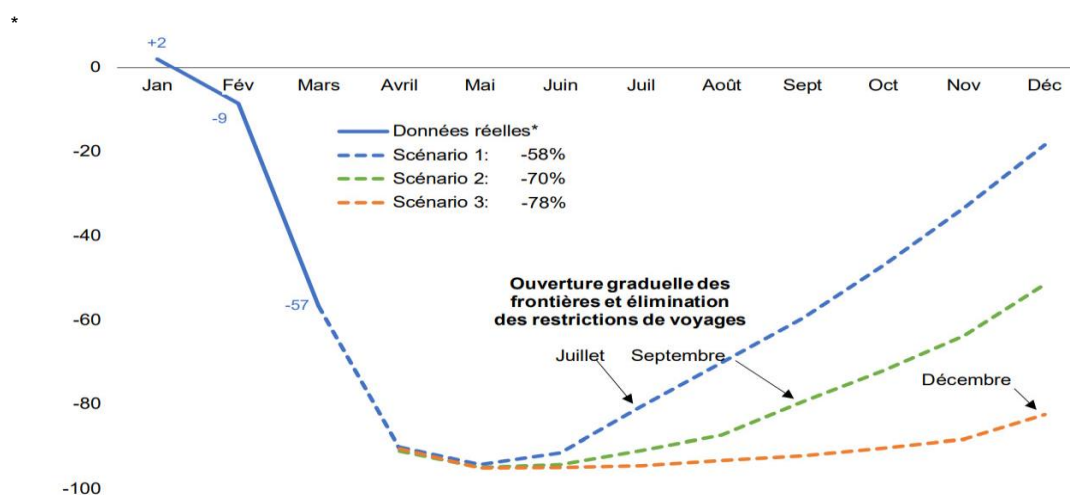
*\* Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne correspondent pas nécessairement à celles de l'UPF ou du CETOP.*

## II. Marchés émetteurs et impacts économiques

L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) a estimé qu'au premier trimestre, le nombre de touristes internationaux a chuté de 22%<sup>31</sup>. L'Asie-Pacifique a été la région la plus affectée, en termes relatifs (-35%) et absolus (-22 millions), ce qui s'explique par le début de la crise sanitaire en Chine. Cependant, l'Europe et les États-Unis sont à leur tour lourdement touchés au second semestre. L'OMT a également revu ses perspectives et offert 3 scénarios pour 2020, selon les dates possibles d'ouverture progressive des frontières internationales et l'assouplissement des restrictions de voyage au début du mois de :

- Juillet 2020 (scénario 1) => baisse de de 58%
- Septembre 2020 (scénario 2) => baisse de 70%
- Décembre 2020 (scénario 2) => baisse de 78%

### Arrivées de touristes internationaux en 2020 : 3 scénarios (variation mensuelle en glissement annuel, en %)



Les données réelles jusqu'en mars incluent des estimations pour les pays n'ayant pas encore communiqué de données.

Source : OMT, « Selon l'OMT, le nombre de touristes internationaux pourrait chuter de 60 à 80% en 2020 », 7 mai 2020.  
<https://www.unwto.org/fr/news/COVID-19-le-nombre-de-touristes-internationaux-pourrait-chuter-de-60-a-80-en-2020>

L'OMT conclut : « Selon ces scénarios, l'impact de la chute de la demande de voyages internationaux pourrait se traduire par :

*Une baisse de 850 millions à 1,1 milliard de touristes internationaux*

*Une perte de 910 milliards à 1,2 billion de \$EU de recettes d'exportation du tourisme*

*La mise en danger de 100 à 120 millions d'emplois directs dans le tourisme. »<sup>32</sup>*

Enfin, l'OMT remarque qu'au 11 mai, la fermeture des frontières pour le tourisme international est complète pour 83% des destinations en Europe, 80% aux Amériques, 70% en Asie-Pacifique, 62% au Moyen-Orient, et 57% en Afrique.<sup>33</sup>

<sup>31</sup> <https://www.unwto.org/fr/news/COVID-19-le-nombre-de-touristes-internationaux-pourrait-chuter-de-60-a-80-en-2020>

<sup>32</sup> Une série de tableaux et graphiques sur les effets du COVID-19 est disponible ici :

<https://www.unwto.org/international-tourism-and-COVID-19>

<sup>33</sup> <https://www.unwto.org/fr/news/COVID-19-le-tourisme-mondial-reste-au-point-mort-alors-que-100-des-pays-imposent-des-restrictions-sur-les-voyages>



## FOCUS : Malgré la crise, il est urgent de penser au redémarrage du tourisme en Polynésie française

Sylvain Petit, Maître de conférences en sciences économiques, habilité à diriger les recherches, à l'Université de la Polynésie française.\*

Dans un récent billet co-écrit par plusieurs membres du CETOP, au moment du lancement de la veille documentaire, nous avons réalisé un petit exercice de prévision des arrivées touristiques suite à la crise de la COVID-19, en précisant bien qu'il s'agissait d'un scénario optimiste. Aujourd'hui, les instituts de statistiques internationaux ont revu à la hausse l'impact négatif de la crise actuelle sur le tourisme et l'économie mondiale. **Il y a quelques semaines, les prévisions de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) tablaient sur une baisse de 30% à 50% au niveau mondial alors qu'aujourd'hui elles sont comprises entre 58% et 78%.**

Ce travail de prévision révèle trois éléments importants. Premièrement, une baisse de 23% a été constatée sur le premier trimestre 2020 en Océanie, alors que l'épidémie n'était qu'à sa phase de démarrage. Deuxièmement, l'intervalle de prévision (-58% ; -78%) est basé sur trois scénarios : ouvertures graduelles des frontières respectivement à partir de juillet (-58%), de septembre (-70%) et de décembre (-78%). Troisièmement, selon un panel d'experts, pour la zone Asie-Pacifique, on espère un début de redressement des destinations en 2021 (42% des avis) ou octobre-décembre 2020 (34% des avis)<sup>34</sup>.

Pour toutes les destinations mondiales il s'agit d'un scénario inédit et comportant de potentielles catastrophes économiques pour les petites destinations insulaires et très dépendantes du tourisme. C'est le cas de la Polynésie française. En effet, ces derniers jours, plusieurs signes de fragilités économiques commencent à se faire sentir alors que la crise ne fait que commencer. Selon les données de la CPS et l'ISPF, 18% des emplois marchands locaux sont répertoriés dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Et selon les acteurs de la filière, 1 emploi dans la filière touristique correspond à 2,5 emplois induits (c'est-à-dire des emplois dépendant de la filière touristique)<sup>35</sup>. Le tourisme est la première activité créatrice de valeur pour l'économie polynésienne et il n'y en a pas d'autres à l'heure actuelle. On comprend donc bien l'enjeu du moment. La déflagration sur le tourisme mondial est inédite et provoquera des disparitions d'entreprises mais aussi de destinations. La Polynésie française, à moyen terme, en tant que destination joue sa survie. Un hôtel fermé sera de plus en plus difficile et coûteux à rouvrir au fur et à mesure que le temps passera. La destination sera d'autant plus difficile à réorganiser que le temps de fermeture sera long.

Il est sûr qu'un hôtel ne peut pas rouvrir s'il ne peut pas remplir à minima ses chambres (le taux de remplissage rentable étant estimé selon les experts à 60%). Nous dépendons de plusieurs marchés internationaux dont le marché américain. Mais il faut bien comprendre qu'il ne faut pas attendre le retour des touristes américains avant longtemps (décembre ? c'est-à-dire pendant la basse saison ?), d'autant plus qu'il s'agit d'une clientèle volatile et très sensible aux effets de la récession/dépression économique. Si on attend les touristes américains, un grand nombre d'entreprises et d'hôtels auront fermé leurs portes. Il faut donc réamorcer la pompe avec des petits marchés. Mieux vaut peu que rien.

<sup>34</sup><https://www.unwto.org/news/COVID-19-international-tourist-numbers-could-fall-60-80-in-2020>

<sup>35</sup>[https://www.tahiti-infos.com/La-situation-est-tres-grave-pour-les-hotels\\_a190073.html](https://www.tahiti-infos.com/La-situation-est-tres-grave-pour-les-hotels_a190073.html)

**La première étape repose sur le tourisme interne.** Il est vrai que ce point ne fait pas rêver les professionnels et il y a de quoi : cette clientèle a représenté un peu moins de 12% des chambres louées en Polynésie française en 2019<sup>36</sup>. C'est peu mais c'est toujours mieux que 0%. De plus, avec la fermeture des lignes aériennes et le système de quatorzaine imposée à l'arrivée, beaucoup de résidents vont renoncer à leurs vacances à l'étranger. Selon la balance des paiements de la Polynésie française, nos dépenses touristiques à l'étranger en 2018 se sont élevées à 17,9 milliards de F CFP. Certes, ce montant est très loin des 64,9 milliards de F CFP de recettes grâce à nos touristes internationaux mais ça donne une idée du potentiel de dépenses touristiques de nos résidents qui ne sera pas satisfait cette année. Par conséquent, même si notre tourisme interne ne pourra jamais compenser notre tourisme international, il n'est pas si faible et peut se révéler plus élevé cette année étant donné les circonstances. Il faut donc se préparer à cette demande qui sera très importante les weekends, les jours fériés et surtout avec les vacances scolaires. Il faut donc préparer la reprise pour le courant du mois de juin avec ce tourisme interne. Les pensions de famille, l'hôtellerie familiale et les locations de meublés devront être prêts pour accueillir cette demande interne. Et les hôtels ? Il est vrai que pour ces acteurs, la demande interne est trop faible mais il s'agit de trouver des solutions et innover pour limiter les pertes (via des mesures stimulant la demande et de soutien financier massif pour les hôtels). Il est important de comprendre je ne prône pas un modèle basé sur une « tourisme endogène » pour la Polynésie française car ça ne marchera jamais au-delà de 2-3 mois. Cependant, cette clientèle permettra de relancer la filière, timidement et de manière partielle, mais surtout elle permettra un apprentissage et une expérimentation compte tenu de la nouvelle donne sanitaire pour se préparer au retour, dès que possible, de la clientèle internationale.

**La deuxième étape sera d'attirer la clientèle française.** Aujourd'hui, il peut sembler « dangereux » d'envisager d'ouvrir nos frontières alors que le virus circule encore en métropole. Mais lorsque sera venu le temps d'une réouverture partielle de nos lignes aériennes et que des normes sanitaires seront mises en place, cette clientèle sera la plus facile à attirer que les autres. Nous reviendrons très largement sur ce point dans un billet à venir dans ces prochains jours, mais pour résumer cette clientèle a les avantages suivants : (i) une proximité culturelle, historique, institutionnelle et linguistique, qui sont des facteurs très importants pour la demande touristique internationale (autant que les facteurs de prix, de revenus et de distance), comme l'indique plusieurs publications académiques<sup>37</sup>; (ii) une valeur financière « sûre » et peu volatile pour la destination. Dans un article publié dans le journal *Tourism Economics*, on montrait que le portefeuille de la destination polynésienne (en termes de provenance des touristes) n'était pas optimal. D'une manière générale, avant la crise, nous avons besoin de plus diversifier notre clientèle (on était trop dépendant du marché américain et pas assez du marché asiatique). Plusieurs simulations montraient que la clientèle française avait pour caractéristique d'être la moins risquée et détenait le meilleur rapport risque/rendement<sup>38</sup>.

Pour terminer, on peut imaginer entre ces deux étapes, **une semi étape intermédiaire avec une petite bulle touristique entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.** Certes, cette clientèle est marginale mais comporte deux avantages en cette période. Premièrement, la

<sup>36</sup> Source : ISPF - Enquête de Fréquentation Touristique – Tableau de bord 2019.

<sup>37</sup> Voir les publications suivantes :

S. Petit and Seetaram, N. (2019), "Measuring the effects of revealed cultural preferences on tourism exports", *Journal of Travel Research*, vol.58 (8), p1263-1275. <https://doi.org/10.1177/0047287518807582>

Dropsy, V., Montet C., and Poirine B.. "Tourism, Insularity, and Remoteness: A Gravity-Based Approach", *Tourism Economics*, 2019. <https://doi.org/10.1177/1354816619855233>

<sup>38</sup> Botti, L., Petit, S. and Zhang, L. "Strategic decision concerning tourist origins portfolio: A decision process based on the ELECTRE method and applied to French Polynesia", *Tourism Economics*, 2019. <https://doi.org/10.1177/1354816619891323>

contagion a été encore moins forte en Nouvelle-Calédonie que chez nous. De plus, on pourra apprendre avec cette clientèle, et celle du tourisme interne, sur les différents problèmes qui se poseront pour la filière touristique au redémarrage. Mieux vaut faire des erreurs avec une clientèle locale et peu risquée en termes de contagion. L'effet d'apprentissage serait alors décuplé avec la clientèle française (qu'on comprend facilement étant donné notre langue commune) pour avoir un niveau de préparation optimal lorsqu'il sera temps d'aller repartir à la conquête de nos autres marchés (Pacifique puis Asie et Amériques) grâce à un **processus de limitation des risques (financiers et sanitaires)**. Une fois la situation stabilisée, il sera alors temps de procéder à une bonne diversification de portefeuille de la destination selon la provenance des touristes.

*\* Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne correspondent pas nécessairement à celles de l'UPF ou du CETOP.*

## A) Marchés émetteurs Amériques

### • Économie

Aux **États-Unis**, Jerome Powell, président de la Réserve fédérale, a déclaré que l'économie américaine pourrait connaître une "période prolongée" de croissance faible et promet que la banque centrale prendra de nouvelles mesures de soutien si nécessaire tout en excluant les taux d'intérêts négatifs, stratégie déjà adoptée par différentes banques et également souhaitée par Donald Trump.<sup>39</sup> Powell a rappelé que le Congrès avait déjà apporté un soutien budgétaire à l'économie d'environ 14% du PIB, mais plaide pour davantage d'aide budgétaire pour "éviter des dommages économiques à long terme et [...] avoir une reprise plus forte".<sup>40</sup>

Au **Canada**, le Directeur Parlementaire du Budget prédit une chute du PIB de 12%, soit quatre fois pire que la pire des récessions passées, avec une grande incertitude liée en particulier à l'importance du pétrole, dont le prix a fortement baissé, et de la situation du voisin américain.<sup>41</sup> Le Conference Board, un organisme de recherche canadien, estime que le taux de chômage passerait de 5,7% en 2019 à 8,9% en 2020.<sup>42</sup>

### • Géopolitique

**Sanofi**<sup>43</sup> a récemment déclaré privilégier les **États-Unis** pour distribuer un éventuel vaccin contre la Covid-19, étant donné son financement pour la recherche, ce qui a créé une polémique au sein du gouvernement français critiquant "les motivations financières et la recherche de profits par les géants de l'industrie pharmaceutique".<sup>44</sup> Le président Macron a réagi en déclarant que "les efforts déployés ces derniers mois montrent qu'il est nécessaire que ce vaccin soit un bien public mondial, extrait des lois du marché".<sup>45</sup>

<sup>39</sup> <https://investir.lesechos.fr/marches/actualites/usa-la-fed-craint-une-reprise-lente-mais-exclut-des-taux-negatifs-1909122.php>

<sup>40</sup> <https://www.laliberte.ch/news-agence/detail/usa-les-dommages-sur-l-economie-pourraient-etre-durables/563619>

<sup>41</sup> <https://l-express.ca/lincertitude-mine-la-reprise-economique-canadienne-post-pandemie/>

<sup>42</sup> <https://www.ledevoir.com/economie/578802/previsions-aucune-grande-vill-e-ne-sera-epargnee>

<sup>43</sup> Entreprise transnationale française dont les principales activités incluent la pharmacie et les vaccins

<sup>44</sup> [https://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/vaccin-contre-le-COVID-19-sanofi-donne-l-avantage-aux-usa-et-cree-une-polemique\\_2126009.html](https://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/vaccin-contre-le-COVID-19-sanofi-donne-l-avantage-aux-usa-et-cree-une-polemique_2126009.html)

<sup>45</sup> [https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/vaccin-contre-le-COVID-19-sanofi-provoque-la-colere-de-la-france-puis-retropedale\\_2125998.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/vaccin-contre-le-COVID-19-sanofi-provoque-la-colere-de-la-france-puis-retropedale_2125998.html)

Les **États-Unis** accusent officiellement la Chine de déployer une armée de hackers pour voler les données liées à la recherche d'un vaccin ou d'un traitement contre la Covid-19, aggravant ainsi les tensions entre ces deux superpuissances.<sup>46</sup>

- **Transport**

Les États-Unis sont le premier partenaire touristique du Canada avec environ 14 millions de touristes américains par an<sup>47</sup>, dépensant presque 700 dollars par visiteur.<sup>48</sup> Le Canada pourrait perdre jusqu'à 48 milliards de dollars générés directement et indirectement par l'industrie touristique suite à la pandémie. Les pertes d'emplois les plus importantes seraient en Ontario (128 000) et au Québec (81 000)<sup>49</sup>. Ainsi, les canadiens misent sur le tourisme local pour sauver le secteur touristique. Le site des chutes du Niagara lance un appel aux Québécois et autres provinces<sup>50</sup> pour contribuer au tourisme local.

## B) Marchés émetteurs Europe

- **Plan de relance commun en Europe**

Le tourisme représente 10% du PIB de l'Union européenne et la pandémie actuelle pourrait bien faire perdre 400 milliards d'euros au secteur<sup>51</sup>, soit 6 millions d'emplois sur les 23 millions générés directement ou indirectement par le secteur du tourisme.<sup>52</sup> Neuf États membres (**Italie, Grèce, Espagne, Portugal, France, Malte, Chypre, Bulgarie et Roumanie**) de l'Union Européenne ont appelé la Commission européenne à mettre en place un **plan de relance commun** afin d'atténuer l'impact de la crise sanitaire et invitent également à inclure le tourisme dans ce plan de post-Covid-19.<sup>53</sup>

La **Commission européenne** s'est réunie le mercredi 13 mai pour adopter une série de mesures pour amortir le choc à venir sur la saison estivale du tourisme en Europe.<sup>54</sup> Les principaux sujets traités lors de cette réunion sont la communication sur le tourisme ; les protocoles de santé et de sécurité pour les principaux lieux touristiques ; les orientations sur la reprise sûre et saine du transport de passagers, les orientations sur la levée des frontières intérieures ; la communication sur l'évaluation de la mise en œuvre de la restriction temporaire des voyages non essentiels à la destination de l'UE, etc.<sup>55</sup>

Suite à cette réunion, l'UE préconise et encourage la réouverture des frontières intérieures de façon "concentrée", "la plus harmonieuse possible" et "non discriminatoire".<sup>56</sup>

Selon le Directeur Général associé de Protourisme, un cabinet spécialisé dans les études et le conseil, les incertitudes sanitaires et le déconfinement ne doivent pas empêcher de travailler sur les scénarios touristiques. La façon dont les Français voyagent va se transformer.

<sup>46</sup> <https://www.lebigdata.fr/COVID-19-usa-chine-piratage-donnees>

<sup>47</sup> <https://travel.trade.gov/research/monthly/departures/>

<sup>48</sup> <https://www.destinationcanada.com/en/markets/united-states>

<sup>49</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1701728/pertes-revenus-milliards-tourisme-COVID-19-pandemie>

<sup>50</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1701905/tourisme-COVID-19-ontario-niagara-chutes-vins>

<sup>51</sup> <https://www.sortiraparis.com/actualites/a-paris/articles/217613-un-plan-de-relance-du-tourisme-bientot-presente-par-la-commission-europeenne>

<sup>52</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/FS\\_20\\_851](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/FS_20_851)

<sup>53</sup> <https://www.euractiv.fr/section/lactu-en-capitales/news/europes-south-says-common-exit-plan-needed-to-save-tourism/>

<sup>54</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_20\\_854](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_854)

<sup>55</sup> <https://www.sortiraparis.com/actualites/a-paris/articles/217613-un-plan-de-relance-du-tourisme-bientot-presente-par-la-commission-europeenne>

<sup>56</sup> <https://www.europe1.fr/international/lunion-europeenne-veut-sauver-les-vacances-dete-des-europeens-3968179>



**Cet été, le tourisme sera “franco-français”,** ce qui permettra de relancer l'économie en privilégiant le tourisme local.<sup>57</sup> **Il faut rappeler que le tourisme interne en France représente environ les deux tiers des recettes.**

Pour sauver les entreprises de tourisme de la faillite, le gouvernement français “a institué un dispositif d'avoir valable 18 mois. Il se substitue au remboursement, en dérogation du droit du tourisme”<sup>58</sup>. Un comité interministériel du tourisme vient d'annoncer une série de mesures pour relancer le tourisme en France, dont<sup>59</sup> :

- **La mise en œuvre du plan de relance Tourisme**, porté par la Banque des Territoires et Bpifrance, de plus de **trois milliards d'euros de financements** entre aujourd'hui et 2023, sous forme de prêts et d'investissements en fonds propre ;<sup>60</sup>
- **Le recours à l'activité partielle** prolongé jusqu'à fin 2020 pour les entreprises du tourisme et de l'évènementiel ;
- **L'accès au fonds de solidarité**, pour les entreprises du secteur des cafés hôtels restaurants, du tourisme, de l'évènementiel, du sport et de la culture, prolongé jusqu'à fin septembre ;
- **Un plafond journalier des tickets-restaurants doublé**, à 38 euros, avec une utilisation autorisée les weekends et jours fériés, jusqu'à fin 2020, pour soutenir la demande dans le secteur de la restauration. »

## C) Marchés émetteurs Asie

### ● De nouvelles mesures de désinfection dans les aéroports ?

Les autorités aéroportuaires de **Hong Kong** mettent en place des installations de désinfection totale du corps d'une durée de 40 secondes afin de protéger les employés et les passagers. Ce dispositif permet également de détecter la température de chaque personne et ainsi voir si celles-ci sont infectées ou non.

Cette technologie est-elle vouée à devenir une obligation dans les aéroports ?<sup>61</sup>

### ● Tourisme et aérien

La **Chine** permet à ses citoyens des vols domestiques, mais ne permet pas à la plupart des étrangers de rentrer sur le territoire.<sup>62</sup>

### ● Détection de nouveaux cas de Covid-19 en Corée du Sud et en Chine

En **Corée du Sud**, 119 nouveaux cas ont récemment été confirmés, à Itaewon, un quartier de Séoul peuplé connu pour ses nuits festives (bars, clubs, restaurants, etc.). Désormais, plusieurs personnes ayant été dépistées se révèlent être des enseignants étrangers pouvant être contagieux envers leurs élèves.<sup>63</sup> En **Chine**, malgré les 17 nouveaux cas détectés le 11 mai, 85% des activités économiques sont en pleine reprise. Concernant Wuhan, 5 nouveaux cas ont été isolés à l'hôtel et 5 000 personnes ont été placées en quarantaine. Ainsi, de nombreux tests de dépistages sont envisagés.<sup>64</sup>

<sup>57</sup><https://www.lefigaro.fr/voyages/didier-arino-le-tourisme-cet-ete-sera-franco-francais-20200412>

<sup>58</sup><https://www.lefigaro.fr/voyages/vacances-de-printemps-annulees-la-creation-de-l-avoir-est-une-chance-pour-les-voyageurs-selon-l-avocate-emmanuelle-llop-20200402>

<sup>59</sup><https://www.veilleinfotourisme.fr/politique-nationale-du-tourisme/structures-et-strategies/actions-de-l-etat/5e-comite-interministeriel-du-tourisme-les-annonces-du-gouvernement-pour-la-relance-du-tourisme>

<sup>60</sup><https://www.plan-tourisme.fr/>

<sup>61</sup><https://www.ttgasia.com/2020/05/04/hong-kong-airport-trials-disinfection-booth-cleaning-robots/>

<sup>62</sup><https://edition.cnn.com/travel/article/tourism-future-asia-coronavirus-intl-hnk/index.html>

<sup>63</sup>[https://www.sciencesetavenir.fr/sante/revue-de-presse-asie-de-nouveaux-foyers-de-contaminations-de-COVID-19-en-coree-du-sud-et-en-chine\\_144266](https://www.sciencesetavenir.fr/sante/revue-de-presse-asie-de-nouveaux-foyers-de-contaminations-de-COVID-19-en-coree-du-sud-et-en-chine_144266)

<sup>64</sup>[https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-une-seconde-vague-crainte-en-chine\\_3960817.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-une-seconde-vague-crainte-en-chine_3960817.html)

## D) Marchés émetteurs Océanie-Pacifique

En Polynésie française, le tourisme connaît des difficultés 10 fois supérieures à celles de la dernière grande crise financière, selon M. Manate Vivish (PDG de Air Tahiti). En effet, Air Tahiti ne pourra obtenir des résultats équivalents à 2019 qu'en 2023.<sup>65</sup> La compagnie va reprendre graduellement ses vols le 22 mai, mais négocie avec les syndicats des baisses moyennes de salaire d'environ 30% suite à la chute du tourisme international.

Au **Vanuatu**, où le secteur du tourisme est très important, près de 70% des emplois ont disparus. Les pays du pacifique n'ayant pas de banque centrale commune, ils ne peuvent pas recevoir de plans régionaux d'aide.<sup>66</sup>

Même épargnées par le coronavirus, une dizaine de nations insulaires du Pacifique Sud craignent toujours un début d'épidémie importée par le tourisme.<sup>67</sup>

## III. Marchés concurrentiels

### A) Marchés concurrentiels Océan Indien & Caraïbes

- **Les Seychelles** bannissent les bateaux de croisière dans leurs eaux jusqu'en 2022.<sup>68</sup>
- Les hôtels d'**Antigua** mettent en place des mesures préventives pour limiter la propagation de la Covid-19 dans leurs établissements.<sup>69</sup>

### B) Marchés concurrentiels destinations Pacifique

Pour éviter une importante propagation de la Covid-19, les petits pays insulaires du Pacifique ont décidé de fermer leurs frontières rapidement. Cette décision a permis un taux très faible de contamination (nul pour certains). En revanche, elle a également réduit à néant les profits générés par le tourisme. Leurs économies sont donc très touchées, et un rapide retour à la normale est nécessaire pour certains pays s'ils ne veulent pas fermer leurs portes.

Puisque aucune banque centrale ne pourrait débloquent des plans d'aide, quelques pays insulaires songent à entrer dans la "bulle" à laquelle réfléchissent Australiens et Néo-Zélandais. Cette bulle serait un espace commun à l'intérieur duquel les ressortissants des deux pays n'auraient aucune quarantaine à observer en traversant la Mer de Tasman.

L'idée d'entrer dans cette bulle ne fait pas l'unanimité, certains pensent que le virus pourrait arriver sur leurs territoires et encore plus retarder le retour à la normale de l'économie.<sup>70</sup>

<sup>65</sup><https://corporate.southpacificislands.travel/COVID-19-fallout-impacts-air-tahiti-network/>

<sup>66</sup>[https://www.tahiti-infos.com/Epargnees-par-le-virus-les-iles-du-Pacifique-redoutent-de-rouvrir-aux-touristes\\_a190946.html?fbclid=IwAR1Oz-GLPhlMbrfql4rVeazXF208EjK8Elk-c9F1GPhAfpkk0jG-TLqXjQ](https://www.tahiti-infos.com/Epargnees-par-le-virus-les-iles-du-Pacifique-redoutent-de-rouvrir-aux-touristes_a190946.html?fbclid=IwAR1Oz-GLPhlMbrfql4rVeazXF208EjK8Elk-c9F1GPhAfpkk0jG-TLqXjQ)

<sup>67</sup>[https://www.tahiti-infos.com/Epargnees-par-le-virus-les-iles-du-Pacifique-redoutent-de-rouvrir-aux-touristes\\_a190946.html](https://www.tahiti-infos.com/Epargnees-par-le-virus-les-iles-du-Pacifique-redoutent-de-rouvrir-aux-touristes_a190946.html)

<sup>68</sup><https://www.travelpulse.com/news/cruise/seychelles-bans-cruise-ships-until-2022.html>

<sup>69</sup><https://www.travelpulse.com/news/hotels-and-resorts/antigua-hotels-to-implement-preventative-measures-to-minimize-the-spread-of-COVID-19.html>

<sup>70</sup>[https://www.tahiti-infos.com/Epargnees-par-le-virus-les-iles-du-Pacifique-redoutent-de-rouvrir-aux-touristes\\_a190946.html](https://www.tahiti-infos.com/Epargnees-par-le-virus-les-iles-du-Pacifique-redoutent-de-rouvrir-aux-touristes_a190946.html)



pour connaître leurs besoins afin de survivre financièrement à la crise. Le budget alloué à ses campagnes marketing a été en partie réattribué à des packages de stimulation pour garantir aux opérateurs touristiques de survivre pendant la crise aussi longtemps que possible. Le reste du budget a été alloué à des formations pour les professionnels du tourisme, à récolter des témoignages des consommateurs et à créer de nouvelles campagnes marketing. Cet État compte dans un premier temps sur le tourisme interne.<sup>78</sup>

## C) Marchés concurrentiels en Afrique et en Asie

- **Appel à la communauté internationale pour sauver le tourisme en Afrique :**

Pour sauver l'industrie touristique, qui emploie 24,6 millions de personnes sur le continent, cinq organismes internationaux, l'IATA (association du transport aérien international), l'OMT (organisation mondiale du tourisme), le WTTC (conseil mondial du voyage et du tourisme), l'AFRAA (l'association des compagnies aériennes africaines) et l'AASA (association des compagnies aériennes d'Afrique australe) lancent un appel à la communauté internationale. Cet appel porte principalement sur une aide financière (10 milliards de dollars), une recherche de subventions et des aides au financement.

- **Vietnam - L'industrie touristique prépare la reprise**<sup>79</sup>

Selon ABC News (chaîne australienne), le **Vietnam** est un pays ayant su contrôler la Covid-19 le plus rapidement possible grâce à une forte prévention des mesures barrières, une fermeture rapide des frontières et une mise en quatorzaine des vietnamiens revenant de l'international.<sup>80</sup> **Ainsi, le Vietnam fait partie des trois pays ne comptant encore aucun décès avec le Laos et le Cambodge.**<sup>81</sup>

Le ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme vietnamien prévoit de se concentrer dans un premier temps sur la stimulation du marché du tourisme intérieur et la coordination avec les compagnies aériennes, les entreprises de transport et de voyage pour exonérer ou réduire les frais de service, y compris les billets d'avion, les frais d'hébergement et les frais de visite. Alors que d'autres pays asiatiques ont annoncé la fin de la pandémie, le Vietnam lancera une campagne de communication "**Vietnam NOW - Safety and Smiling**", un programme de relance touristique avec des forfaits préférentiels pour les touristes nationaux et asiatiques. Le Ministère a également suggéré au gouvernement d'élaborer un programme financier de 12 à 18 mois afin d'aider les entreprises touristiques à se rétablir après la pandémie.

- **Hong Kong - L'Office du tourisme de Hong Kong a annoncé le plan de relance du tourisme pour l'après-Covid**

Le 24 avril 2020, le **Hong Kong Tourism Board** (« HKTb ») a élaboré un plan en trois phases pour récupérer le tourisme de Hong Kong :

- La première phase consiste en un plan d'aide de 400 millions HKD pour l'industrie touristique.
- La deuxième phase porte sur la relance en se concentrant d'abord sur le marché intérieur en encourageant les habitants à explorer les différents quartiers et cultures

<sup>78</sup> <https://www.travelpulse.com/gallery/travel-agents/30-tourism-boards-share-what-theyre-doing-now-future-plans.html?image=6>

<sup>79</sup> Newsletter HVS Asie

<sup>80</sup> <https://www.lecourrier.vn/abc-news-explique-le-succes-du-combat-du-vietnam-contre-le-COVID-19/778261.html>

<sup>81</sup> <http://www.gavroche-thailande.com/actualites/opinion/112082-asie-du-sud-est-coronavirus-pourquoi-la-peninsule-indochinoise-est-elle-epargnee-par-le-COVID-19>

communautaires de la ville tout en lançant des promotions pour inciter les visites de Hong Kong.

- Dans la troisième phase de relance, des événements importants seront organisés et une nouvelle campagne de marque touristique sera lancée pour reconstruire l'image touristique de Hong Kong.

- **L'intelligence artificielle au rendez-vous des mesures de distanciation**

À **Singapour**, le gouvernement a souhaité faire rappeler et respecter les mesures de distanciation par l'utilisation d'un robot Spot d'une entreprise américaine nommée Boston Dynamics. Il est utilisé dans le parc Bishan-Ang Mo Kio et accompagné d'un gardien.<sup>82</sup> Nous reviendrons plus en détail prochainement sur les implications des robots dans l'industrie du tourisme<sup>83</sup>.

---

<sup>82</sup>[https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/robot/singapour-spot-de-boston-dynamics-deploie-pour-faire-respecter-la-distanciation-sociale\\_144228](https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/robot/singapour-spot-de-boston-dynamics-deploie-pour-faire-respecter-la-distanciation-sociale_144228)

<sup>83</sup> Voir l'excellent ouvrage: Ivanov, S. and Webster, G. (2018), *Robots, Artificial Intelligence and Service Automation in Travel, Tourism and Hospitality*, Emerald Publishing Ltd.

## IV. Portraits d'étudiants rédacteurs

**Leilani O'Connor** et **Georges Yim** sont deux étudiants polynésiens en licence à l'Université de la Polynésie française, impliqués dans la rédaction de cette veille documentaire « Tourisme & Résilience ». Ils rédigent bénévolement chaque semaine depuis un mois, quelques lignes sur les marchés émetteurs Amérique et Europe tout en étudiant les impacts économiques de la Covid-19 sur ces économies. L'équipe éditoriale leur a posé quelques questions dans le respect des gestes barrières.



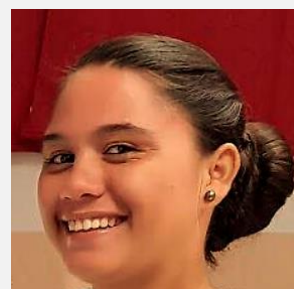
### PORTRAIT - Nos brillants étudiants de l'UPF : Leilani O'CONNOR

- **Parle-nous de toi, Leilani, qui es-tu ?  
Quelles ont été tes études ?**

Je suis Leilani O'connor, étudiante en Licence 3 professionnelle Hôtellerie-Tourisme à l'UPF.

Après l'obtention du baccalauréat, j'ai poursuivi mes études au Lycée Hôtelier de Tahiti en intégrant la classe de Mise à niveau (MAN). Il s'agit d'une année préparatoire au BTS Hôtellerie-Restauration, elle est obligatoire pour ceux qui, comme moi, sortent d'un baccalauréat général ou technologique.

J'ai ensuite obtenu mon BTS Hôtellerie/Restauration option B (art culinaire, arts de la table et du service) après 3 ans. Je suis actuellement étudiante en licence professionnelle hôtellerie-tourisme et en stage à Tahiti Tourisme.



- **Pourquoi t'impliques-tu dans ce projet de veille documentaire "Tourisme & Résilience" ?**

Je suis passionnée par les métiers de l'hôtellerie et du tourisme. On est tous conscients que cette crise sanitaire a des conséquences directes sur l'économie du fenua et au-delà.

On n'est pas forcément obligés de travailler dans le secteur du tourisme pour aider à la relance de notre économie. Même en tant qu'étudiant et volontaire on y contribue que ce soit en consommant local ou encore en réalisant une veille documentaire. Et je terminerai en disant que « Le tourisme est l'affaire de tous ».

[#SoutenonsNotreTourisme](#)

[#SunnierDaysAhead](#)

- **Quels sont tes projets pour l'avenir ?**

J'ai plusieurs petits projets en tête qui demandent du temps et de la réflexion. On verra bien ce que l'avenir me réserve. Pour l'instant, je dirai qu'être heureuse est un bon début et puis avoir mon diplôme cela serait le « *must* ».



## PORTRAIT - Nos brillants étudiants de l'UPF : Georges YIM

- **Parle-nous de toi, Georges, qui es-tu ?  
Quelles ont été tes études ?**

Bonjour, je m'appelle Georges Yim, j'ai 23 ans, originaire de l'île de Raiatea et je suis en deuxième année de licence d'Économie et Gestion à l'UPF. La filière économique n'a pas été mon premier choix en études supérieures. Avant de m'intéresser à l'économie, j'étudiais la Physique-Chimie puis je me suis réorienté vers l'Économie-Gestion, et franchement c'est la meilleure décision que j'ai pu prendre concernant mes études.



- **Pourquoi t'impliques-tu dans ce projet de veille documentaire "Tourisme & Résilience" ?**

Au début, j'étais un peu réticent de participer à un tel projet. Je pensais que je n'allais pas réussir à accomplir ce qu'on me demandait de faire. Mais j'ai compris que ce n'était pas pour moi que je le faisais, mais pour le pays et qu'il n'y avait aucune raison de refuser. C'est-à-dire qu'avec le confinement on n'avait pas vraiment d'excuses (rires). Cette routine est devenue sympathique et j'ai pu sympathiser avec les autres membres et franchement, c'est une belle expérience.

- **Quels sont tes projets pour l'avenir ?**

Après ma licence, mon objectif premier est de faire un Master MEEF en Marketing pour être professeur. C'est au lycée que j'ai pris cette décision. En voyant certains élèves du lycée quitter l'école en disant être "*fiu*"<sup>84</sup>, ça me rendait triste pour eux, le lycée et l'université sont les endroits où l'on passe les meilleures années de sa vie, c'est triste de ne pas connaître ça, je voudrais donc devenir professeur pour changer leurs visions des choses. Sinon si tout ne se passe pas comme prévu, je me suis dit que je passerais les concours de la Fonction publique de catégorie A.

<sup>84</sup> « Fiu » : mot polynésien signifiant \*être fatigué, las. \*s'ennuyer. (Source : Fare Vana'a)